

26 mars 2020

N° 2020-81

Les salaires dans la fonction publique

## En 2018, le salaire net moyen dans la fonction publique baisse de 1,0 % en euros constants

*En euros courants, le salaire moyen net dans la fonction publique augmente de 0,9 % en 2018*

Dans l'ensemble de la fonction publique, tous statuts confondus (hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis), le salaire net moyen en équivalent-temps plein (EQTP) est de 2 300 euros en 2018. Il augmente de 0,9 % en euros courants entre 2017 et 2018 (après +1,9 % entre 2016 et 2017). Cette hausse en euros courants reflète les progressions salariales individuelles mais aussi, du fait des promotions, des départs à la retraite et des recrutements, les variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en termes de statut (par exemple la baisse du nombre de contrats aidés). Le ralentissement des salaires en 2018 provient notamment de l'absence de revalorisation du point d'indice, après deux augmentations successives de 0,6 %, en juillet 2016 puis en février 2017. Il s'explique également par le report à 2019 de la poursuite de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR) pour les fonctionnaires et, dans une moindre mesure, par le rétablissement du jour de carence.

Le salaire brut moyen augmente quant à lui de 2,0 % en euros courants en 2018 (après +2,2 %). L'écart de dynamique entre les salaires brut et net en 2018 s'explique principalement par la hausse de 1,7 point du taux de CSG. Son effet a été notamment compensé par l'instauration d'une indemnité compensatrice spécifique à la fonction publique, la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et, pour les seuls contractuels, de la cotisation sociale maladie. Au-delà de ces mesures, le moindre dynamisme du salaire net par rapport au salaire brut provient également, comme les années précédentes, de l'augmentation du taux de cotisation retraite pour les fonctionnaires (+0,3 point en 2018) au titre de la réforme des retraites de 2010.

*En tenant compte de l'inflation, le salaire moyen baisse dans les trois versants de la fonction publique*

Compte tenu d'un regain d'inflation (+1,9 % après +1,0 %), le salaire net moyen diminue en 2018 de 1,0 % en euros constants, après avoir augmenté de 0,9 % en 2017.

Dans la fonction publique de l'État (FPE), au sein des ministères ou d'établissements publics nationaux, le salaire net moyen en EQTP baisse de 1,2 % en euros constants. Il se situe en moyenne à 2 570 euros par mois en 2018.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), le salaire net moyen en EQTP diminue de 0,9 % en euros constants et vaut 1 960 euros par mois en 2018.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), qui regroupe les personnels des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, le salaire net moyen en EQTP décroît de 1,0 % en euros constants. Il est en moyenne de 2 310 euros par mois en 2018.

## Salaire mensuel moyen en EQTP

(niveaux en euros)

	Niveau 2018 (p)	Évolution entre 2016 et 2017 (%)		Évolution entre 2017 et 2018 (%)	
		euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Ensemble de la Fonction publique					
Brut	2830	2,2	1,2	2,0	0,2
Net	2300	1,9	0,9	0,9	-1,0
Fonction publique de l'État – FPE					
Brut	3190	2,4	1,3	1,8	-0,1
Net	2570	2,1	1,0	0,6	-1,2
Fonction publique territoriale – FPT					
Brut	2420	2,4	1,4	2,3	0,4
Net	1960	2,1	1,0	1,0	-0,9
Fonction publique hospitalière – FPH					
Brut	2830	1,7	0,7	1,9	0,0
Net	2310	1,3	0,3	0,9	-1,0

(p) les données 2018 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France (hors Mayotte), hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis ; y compris bénéficiaires de contrats aidés ; en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants résultent principalement des différences de structure en termes de catégorie hiérarchique, de statut et de type d'emploi occupé. Ainsi, dans la FPE, six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, contre trois sur dix dans la FPH et un sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois quarts des agents de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C contre un agent sur cinq dans la FPE.

*En 2018, la rémunération moyenne des personnes en place dans la fonction publique est quasi stable en euros constants*

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives. Elle reflète donc les évolutions de salaires au niveau individuel, dont les effets de carrière liés à l'ancienneté. D'autres événements peuvent faire fluctuer la RMPP individuelle, tels que les heures supplémentaires, les rachats de CET, les rappels, les arrêts de travail... Cet indicateur porte sur un champ excluant les entrants et les sortants et se limitant aux agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail. Il concerne près de deux tiers des agents, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail.

En 2018, dans l'ensemble de la fonction publique, la RMPP nette est quasi stable en euros constants (-0,1 % après +2,0 % en 2017). Elle augmente à peine dans la fonction publique de l'État (+0,1 %), diminue dans la FPT (-0,4 %) et est stable dans la FPH.

## Rémunération moyenne des personnes en place

	Évolution entre 2016 et 2017 (%)		Évolution entre 2017 et 2018 (%)	
	euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Ensemble de la Fonction publique				
Brut	3,4	2,3	2,9	1,1
Net	3,0	2,0	1,8	-0,1
Fonction publique de l'État – FPE				
Brut	3,8	2,8	3,1	1,2
Net	3,5	2,4	2,0	0,1
Fonction publique territoriale – FPT				
Brut	3,2	2,1	2,7	0,9
Net	2,8	1,8	1,5	-0,4
Fonction publique hospitalière – FPH				
Brut	2,7	1,6	2,8	1,0
Net	2,3	1,3	1,9	0,0

(p) les données 2018 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France (hors Mayotte), hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis ; y compris bénéficiaires de contrats aidés ; en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

## Pour en savoir plus

Le champ de suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statut particuliers (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. En sont exclus les militaires, assistants maternels et familiaux, les apprentis ainsi que les internes et externes des hôpitaux.

Les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac. Cet indice augmente de 1,0 % en 2017 et de 1,9 % en 2018.

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source « Système d'information sur les agents des services publics » (Siasp), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475